

Séance ordinaire du 22 juin 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-deux juin deux mille vingt à seize heures cinquante-cinq, par visioconférence et au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

---

**CE-2020-06-46**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 22 juin 2020.

---

**CE-2020-06-47**

**Approbation du procès-verbal des séances des 15 et 16 juin 2020**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 juin 2020 et de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2020, tel qu'il est modifié à la résolution CE-2020-06-43 par le remplacement, à l'alinéa, du numéro « 2020-50-22 » par le numéro « 2020-50-11 ».

---

**CE-2020-06-48****Condoléances au membre du conseil de la Ville Steve Dorval et aux membres de la famille de monsieur Léopold Dorval et de madame Victoire Maheu**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville au membre du conseil de la Ville Steve Dorval et aux membres de la famille de monsieur Léopold Dorval et de madame Victoire Maheu.

---

**CE-2020-06-49****Demande aux chefs de partis politiques fédéraux et aux députés fédéraux de mieux encadrer les permis d'exploitation des petits aérodromes privés**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de rappeler et de demander aux chefs de partis politiques fédéraux et aux députés fédéraux de mieux encadrer les permis d'exploitation des petits aérodromes privés afin de tenir compte de l'acceptabilité sociale des populations concernées, particulièrement lorsqu'il y a un changement d'usage en prévoyant, avant de délivrer un permis à un aérodrome privé :

- la mise en place des mécanismes de consultation permettant de prendre en compte les préoccupations locales (par exemple, le gouvernement fédéral a déjà instauré une telle démarche dans le dossier des tours de télécommunication);
  - un encadrement pour l'émission des permis aux petits aérodromes privés afin qu'ils soient limités à des usages spécifiques tenant compte des milieux urbanisés.
- 

**CE-2020-06-50**

**Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 (moyen additionnel pour soumettre des questions au conseil de la Ville, pouvoir d'autoriser le financement de dépenses à même certains fonds, d'accorder une compensation financière et d'autoriser le financement en conséquence pour la réalisation de projets d'immobilisation, d'accroître le pouvoir d'accorder une aide financière, d'établir et de tenir à jour le calendrier de conservation et le plan de classification des documents, de même que d'assumer la gestion des documents inactifs)**

[Document d'aide à la décision GRE-2020-025-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2020-025-R-1.

Ce règlement a pour objet de prévoir un moyen additionnel pour soumettre des questions au conseil de la Ville et de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'autoriser le financement de dépenses à même certains fonds, d'accorder une compensation financière et d'autoriser le financement en conséquence pour la réalisation de projets d'immobilisation, d'accroître le pouvoir d'accorder une aide financière, d'établir et de tenir à jour le calendrier de conservation et le plan

de classification des documents, de même que d'assumer la gestion des documents inactifs.

---

#### **CE-2020-06-51**

**Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif (suivi des ajustements à la structure de l'administration et subdélégation du pouvoir d'établir et de tenir à jour le calendrier de conservation et le plan de classification des documents, de même que d'assumer la gestion des documents inactifs)**

[Document d'aide à la décision GRE-2020-026](#)

Sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, il est résolu d'accepter en principe de procéder à l'adoption du Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2020-026. Ce règlement a pour objet d'apporter des ajustements à la suite de récents ajustements à la structure de l'administration et de subdéléguer le pouvoir d'établir et de tenir à jour le calendrier de conservation et le plan de classification des documents, de même que d'assumer la gestion des documents inactifs.

---

#### **CE-2020-06-52**

**Occupation du domaine public pour la saison estivale 2020**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser gratuitement, pour la saison estivale 2020, l'occupation d'une partie du domaine public de la Ville aux commerçantes et aux commerçants, aux bars et aux restaurants, pour l'installation ou l'élargissement de leurs terrasses sur le domaine public, dans le respect des règles de sécurité et de circulation, pour une certaine durée et moyennant le respect de certaines conditions, et d'établir que les demandes reçues sont traitées au cas par cas, par un comité spécial constitué ci-dessous, en faisant preuve d'une grande ouverture pour répondre aux besoins des commerçantes et des commerçants, des bars et des restaurants;
- de constituer, pour l'année 2020, un comité spécial formé comme suit :
  - d'un membre de la Direction du service de police;
  - d'un membre de la Direction du service de la sécurité incendie;
  - d'un membre de la Direction du génie et des biens immobiliers (division de la circulation);
  - d'un membre de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets;
  - d'un membre de la Direction de l'approvisionnement (division de la gestion immobilière);
- de confier à ce comité spécial :
  - le mandat d'analyser chacune des demandes d'autorisation d'occuper le domaine public;
  - le pouvoir de déterminer les conditions qui doivent être remplies pour que l'occupation soit autorisée;

- d'accorder ou de refuser, aux motifs indiqués, au nom de la Ville, une telle autorisation et aux conditions qu'il détermine;
- chacune des autorisations de ce comité spécial doit faire l'objet de la conclusion d'un contrat de prêt à usage à intervenir avec la personne ayant reçu l'autorisation d'occuper gratuitement une partie du domaine public de la Ville et de désigner le directeur général, le directeur général adjoint – services administratifs et le directeur de l'Approvisionnement à titre de représentants de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer un tel contrat au nom de la Ville, ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

### **CE-2020-06-53**

#### **Adoption du Rapport annuel d'activités du *Fonds de développement des territoires* et priorités d'intervention**

[Document d'aide à la décision DEV-2020-070](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Rapport annuel d'activités du *Fonds de développement des territoires*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-070.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer les priorités d'intervention suivantes :

1. Commercial;
2. Industriel;
3. Politique de soutien aux projets structurants :
  - 3.1. améliorent la qualité de vie et le bien-être de la population de Lévis;
  - 3.2. s'inscrivent et contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis adopté en juillet 2014, dont copie est disponible sur le site Internet de la Ville;
  - 3.3. contribuent à la revitalisation des quartiers historiques;
  - 3.4. favorisent et soutiennent le bénévolat;
  - 3.5. stimulent l'entrepreneuriat individuel et collectif;
  - 3.6. sont mis de l'avant par les entreprises de l'économie sociale.

### **CE-2020-06-54**

#### **Demande d'entraide et d'assistance en matière de sécurité incendie à la Municipalité de Rivière-Ouelle**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de porter une entraide et une assistance en matière de sécurité incendie à la Municipalité de Rivière-Ouelle, dans le cadre de l'incendie de forêt qui sévit sur son territoire et d'autoriser en conséquence le directeur du Service de la sécurité incendie, et, en son absence, le directeur adjoint de ce service, à prendre toute mesure raisonnable pour porter cette assistance, notamment en y affectant le personnel et les équipements requis de la Ville.

**CE-2020-06-55**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 25.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---